

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 22 novembre 2019, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 14 novembre 2019 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

Excusés : M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Absents :

Procurations : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à M. Laurent HUBERT, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ.

Invités : M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire,
Mme Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Jérôme Sterkers, Directeur de cabinet et M. Olivier Dubosc, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- 1 **Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 11 familles pour un montant total de 8 800 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 2 **Subvention à un organisme pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage de repas à domicile des personnes âgées dépendantes**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 7 000 € à Age d'Or Services Le Mans afin de participer à l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage des repas à domiciles des personnes âgées bénéficiaires de l'A.P.A.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 3 **Handicap : Contrat partenarial relatif au déploiement d'une réponse accompagnée pour tous sur le Département de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer le contrat partenarial relatif au déploiement d'"une réponse accompagnée pour tous" s'adressant aux personnes en situation de handicap sur le Département de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 4 **Contrat de ville de l'agglomération mancelle - signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques**
Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022 dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération mancelle et d'habiliter le Président à le signer.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 5 **Protocole de la Coordination Départementale des Informations Préoccupantes concernant les majeurs vulnérables**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le Protocole de la Coordination Départementale des Informations Préoccupantes concernant les majeurs vulnérables.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 6 **Renouvellement des conventions tripartites concernant les interventions du service de prévention spécialisée de l'Association INALTA sur les communes du Mans et Allonnes**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions tripartites concernant les interventions du service de prévention spécialisée de l'Association INALTA sur les communes du Mans et Allonnes avec un effet au 1er janvier 2020, pour une durée de 2 ans, jointes au présent rapport, ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 7 **Remises gracieuses de dettes (Solidarité départementale)**
Il est proposé à la Commission permanente de refuser les deux nouvelles remises de dettes relatives à une récupération sur succession de l'aide sociale à l'hébergement en établissement et à un trop perçu d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A).

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

Commission Insertion et Logement

- 8 **Insertion - Programme Départemental d'Insertion 2019-2021**
Il est proposé à la Commission permanente de valider le barème départemental du Programme Départemental d'Insertion, la liste des actions et subventions proposées aux organismes pour 2020 dans le cadre du PDI, la convention Agri Mouv pour 2020-2021 et la convention Montjoie et Agla Nelson Mandela sur le logement et d'habiliter le Président à signer les avenants 2019-2020, les conventions logement 2020 et la convention Agri Mouv 2020-2021.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour

Mme Véronique CANTIN, membre de droit des « ateliers ESTIM » et des associations « Montjoie » et « SOS emploi », M. Frédéric BEUCHEF, membre du Conseil d'administration de l'association « ESSAIMAGE », ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 9 **Insertion - Plan pauvreté - avenant n°1 à la convention signée avec l'Etat et actions du volet insertion**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, ainsi que la convention avec Familles Rurales, Tarmac et Inalta.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 10 **Insertion - Avenant à la convention portant sur la mise à disposition bimestrielle de données allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe vers le Département de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant à la convention portant sur la mise à disposition bimestrielle de données allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe vers le Département de la Sarthe, ainsi que les éventuels avenants à suivre dès lors que des changements dans les désignations des agents du Département interviendront.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

11 **Insertion - Avenant n°2 à la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire" relatif à la consultation des données allocataires par les partenaires**

Il est proposé à la Commission permanente, d'habiliter le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » ainsi que l'avenant n°2 au bulletin d'adhésion au service « Consultation du dossier allocataire par les partenaires » (CDAP).

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

12 **Logement - Amélioration de l'Habitat Privé - Lutte contre l'Habitat Indigne**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 2 500 € à un propriétaire occupant d'un logement situé à DEHAULT et 2 500 € à un propriétaire occupant d'un logement situé à SAINT AUBIN DES COUDRAIS pour la réhabilitation de leurs logements.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

13 **Logement - Convention d'utilité sociale**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer, avec Sarthe Habitat, Le Mans Métropole Habitat et Mancelle d'Habitation, les Conventions d'utilité sociale définissant les orientations de l'organisme dans sa gestion patrimoniale et sociale, la qualité de service et sa politique des loyers, pour une durée de six ans.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER, Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

14 **Logement - Fonds de Solidarité pour le Logement Conventions de partenariat**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer d'une part les conventions 2019 et 2020 entre Le Mans Métropole et le Département, au titre des dispositifs d'aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui fixent les modalités d'élaboration et d'instruction des dossiers de demande d'aide et le montant de la participation de Le Mans Métropole au dispositif du FSL et, d'autre part, les conventions 2019 et 2020, entre le CCAS de la Ville du Mans et le Département, au titre des dispositifs d'aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui fixent les modalités d'élaboration et d'instruction des dossiers et le montant de la participation du CCAS de la Ville du Mans au dispositif du FSL.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Mme Dominique AUBIN, Conseillère communautaire de Le Mans Métropole, Mme Elen DEBOST, Conseillère communautaire de Le Mans Métropole et adjointe au Maire du Mans, M. Christophe ROUILLON, Vice-Président de Le Mans Métropole, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 15 **Logement - Fonds de Solidarité pour le Logement - Convention de partenariat et de coordination Solidarité logement sur le territoire de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat sur le territoire de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, pour la période 2020 – 2024, relative au fonctionnement de la plateforme solidarité logement.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 16 **Insertion - Admissions en non-valeur**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les admissions en non-valeur de 30 513,21 € au titre du RMI et 102 891,47 € au titre du RSA selon les textes joints en annexe.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 17 **Logement - Fonds de Solidarité pour le Logement - Admissions en non-valeur**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur des créances de la somme de 90 338.15 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- 18 **Fonds départemental des services d'hébergement (FDSH)**

Il est proposé à la Commission permanente de retenir l'ensemble des demandes de subventions au titre du fonds départemental des services d'hébergement pour un montant global de 30 084,72 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 19 **Equipement matériel et mobilier dans les collèges publics**

Il est proposé à la Commission permanente la répartition des subventions équipement et mobilier dans les collèges publics pour un montant global de 34 468,77 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 20 **Utilisation des équipements sportifs par les collèges**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider le nouveau tableau de participation pour les collèges publics et privés du Mans ainsi que la participation complémentaire pour le gymnase de Rouillon utilisé par le collège du Vieux Colombier du Mans
- d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs avec chaque représentant propriétaire des équipements sportifs.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 21 **Aides aux organisations syndicales**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des aides aux organisations syndicales pour un montant total de 1 508 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 22 **Aide aux associations**
Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « les Entretiens de l'Excellence » qui œuvre à la promotion de l'égalité des chances auprès des collégiens de 4ème et 3ème

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Infrastructures routières

- 23 **Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2019**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder la subvention d'aide à la voirie communale 2019 pour les cantons de Château-du-Loir, Mamers et La Suze-sur-Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 24 **Réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 357**
Demande de déclaration d'utilité publique et lancement de l'enquête publique unique
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD 357 et le lancement de l'enquête publique unique et d'habiliter le Président à signer toutes pièces afférentes à ces procédures.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 25 **Créneaux de dépassement Route Départementale n° 357 Demande d'emplacements réservés**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'inscription d'emplacements réservés au bénéfice du Département pour une surface d'environ 3 ha pour la Communauté de communes "Le Gesnois Bilurien" et 9,5 ha pour la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille conformément aux plans joints annexés et d'habiliter le Président à signer les actes correspondants et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 26 **Déclassement d'un tronçon de la RD 249 et classement dans la voirie communale de Saint-Calais**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le déclassement d'un tronçon de la RD 249, sur une longueur de 1 500 m en vue de son classement dans la voirie communale de Saint-Calais.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 27 **Convention entre le Département et la SAFER Pays de la Loire
Barreau de liaison entre la RD 323 et la VC 14 à Connerré**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Département à missionner la SAFER Pays de la Loire afin de permettre la constitution de réserves foncières nécessaires aux échanges de terres avec les exploitants agricoles concernés par le futur barreau de liaison entre la RD 323 et la VC 14 à Connerré et d'habiliter le Président à signer la convention à intervenir entre la SAFER et le Département et tous les documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 28 **Barreau de Connerré Demande d'emplacements réservés**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la demande d'inscription d'emplacements réservés au bénéfice du Département pour une surface totale d'environ 2,9 ha pour la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et environ 5 ha pour la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et d'habiliter le Président à signer les actes correspondants et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

- 29 **Aménagement du Territoire - ATESART - cession d'actions du Département et rétrocession d'actions au Département**
Il est proposé à la Commission permanente de valider la cession par le Département, pour un montant de 1 150 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de trois commune et quatre syndicats et d'accepter la rétrocession au Département de trois actions de 50 € (soit 150 €) du capital social de l'ATESART, conformément à l'annexe 1.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 30 **Territoire : Pôle métropolitain**
Il est proposé à la Commission permanente :
d'abroger la délibération n°17 du 17 mai 2019 pour la participation de 5 000 € au Pôle métropolitain et de valider le montant de la participation du Département au Pôle métropolitain à hauteur de 6 000 € au titre de 2019.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 31 **Agriculture**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention globale de 13 208 €, dans le cadre de l'aide aux études de faisabilité de méthanisation, à raison de 10 000 € pour la SAS BIOMETHAGAZ CONLINOISE et de 3 208 € pour SARL JB VIANDE ; d'accorder une aide de 425 € au Comice Intercommunal du secteur de Pontvallain ; d'accorder au titre des plantations de haies destinées aux agriculteurs :
33 757,00€ au titre des aides pour les plantations destinées aux agriculteurs,
4 160,00€ au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par à la Chambre d'Agriculture.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

32 Environnement Natura 2000 - Haies - ENS

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les deux conventions entre Cofiroute et le Département de la Sarthe, ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention, pour :

- l'implantation et la gestion de dix cavités artificielles dans la Châtaigneraie des Guillaumeries à Lavenat et l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public autoroutier.

d'accorder :

- 2 645,80 € à destination des particuliers, associations ou entreprises ; 842,00 € à destination des collectivités au titre des aides de la nouvelle dynamique en faveur du bocage,

- 2 000 € à la Communauté de communes du Gesnois Bilurien pour les travaux de gestion de l'ENS de La Belle Inutile et 217,70 € pour les travaux de clôture,

- 810 € à la commune de Fresnay-sur-Sarthe pour le suivi écologique du Coteau des Vignes.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Maire de Fresnay-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

33 Schéma régional des carrières

Il est proposé à la commission permanente d'approuver le schéma régional des carrières avec 3 remarques :

- demander d'intégrer les ENS sarthois aux zones de vigilance

- prendre en compte de manière spécifique certaines projets routiers sarthois

- mettre en avant les bonnes pratiques sarthoises en matière de taux de matériaux recyclés

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

34 Admission en non-valeur de taxe d'aménagement

Il est proposé à la Commission permanente d'émettre un avis favorable à une demande d'admission en non valeurs de la taxe d'aménagement répondant à un souci de cohérence avec l'avis du Trésorier et compte tenu du caractère insolvable de l'entreprise pour un montant de 235 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

35 Politique de l'eau

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'arrêter la programmation prévisionnelle pour l'assainissement en 2019, ci-jointe en annexe 1, sous réserve que les dossiers soient déclarés complets, à un montant de 60 525 € ;

- de subventionner sur ce programme la mise aux normes de la station d'épuration de Coulans-sur-Gée répertoriée en annexe 2, pour un montant de 1 025 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**36 Patrimoine**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions suivantes : 111 737 € au titre du programme de conservation des monuments historiques, 10 753 € au titre du programme de sauvegarde des édifices culturels non protégés, 36 413 € au titre du programme de sauvegarde du patrimoine rural non protégé, 12 721 € au titre du programme de sauvegarde des objets mobiliers, 1 200 € au titre des aides aux associations, 2 000 € à l'association des Vieilles Maisons Françaises et d'autoriser le Président à signer la convention de dépôt concernant le déplacement du cadran solaire de l'Abbaye Royale de l'Epau vers le château de la Groirie à Trangé.

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Maire de Fresnay-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.**

37 Tourisme

Il est proposé à la Commission permanente de prévoir l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées les chemins et voies sur la commune de Saint-Pierre-des-Bois et d'attribuer 2 774 € à la commune de Sillé-le-Guillaume.

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour
M. Gérard GALPIN, Maire de Sillé-le-Guillaume, ne prend part ni au débat ni au vote.**

38 Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : en fonctionnement, 20 000 € au titre du SDEA plan de formation interdépartemental des enseignants artistiques ; 4 250 € au titre de la sensibilisation ; 150 250 € au titre des scènes missionnées ; 14 750 € au titre des manifestations et initiatives culturelles diverses. En investissement, 10 000 € au titre de l'aménagement de locaux d'enseignement artistique.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

39 Conventions lecture publique - aides aux animations culturelles - don d'ouvrages

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat de type B1 avec la commune de Parigné-l'Évêque et de type B4 avec la commune de Rouez et la fondation Serge et Andrée Le Grou.
- d'accorder des aides aux animations culturelles à la Communauté de communes Sud-Sarthe, aux communes de Sillé-le-Guillaume et de Conlie,
- d'autoriser la cession gratuite d'ouvrages à l'association les Restaurants du Cœur.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour
M. Gérard GALPIN, Maire de Sillé-le-Guillaume et M. François BOUSSARD, Président de la Communauté de communes Sud-Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.**

- 40 **Aides aux sports**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme de 110 388 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 41 **Actions Sportives Promotionnelles**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 26 500 € aux deux associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 42 **Prêts d'honneur aux étudiants**
Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à une étudiante originaire de la Sarthe représentant un engagement total de 2 000 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 43 **Le Compte Personnel de Formation**
Il est proposé à la Commission permanente de valider les propositions d'ajustement et de précision des modalités de mise en œuvre du CPF (Compte Personnel de Formation) pour une application à compter du 01/01/2020.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 44 **Garantie d'emprunt accordée par le Département SA Podeliha Mainlevée partielle d'hypothèque**
Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la mainlevée d'une hypothèque prise sur un bien situé au Mans, 74 boulevard Jean-Jacques Rousseau au profit du Département par la SA Podeliha.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 45 **Garantie d'emprunt accordée par le Département Accord sur la vente d'un logement par l'OPH Sarthe Habitat**
Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable au projet de vente d'un logement locatif individuel situé à Villaines sous Malicorne par l'OPH Sarthe Habitat.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour
Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, Présidente de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER, Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

46 **Garantie d'emprunt accordée par le Département Réaménagement d'un emprunt APAJH 72-53**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'APAJH 72-53 à hauteur de 80% pour deux emprunts réalisés auprès de la BPGO et du Crédit Coopératif et destiné à financer le réaménagement d'un emprunt Dexia Crédit Local réalisé pour financer le Foyer de Vie Alain Daubian à La Flèche. Le Département avait accordé sa garantie pour cet emprunt en 2007.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

47 **Garantie d'emprunt accordée par le Département SA Mancelle d'Habitation Mainlevée partielle d'une hypothèque**

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la mainlevée partielle d'une hypothèque prise sur un bien situé à Montval sur Loir au profit du Département par la SA Mancelle d'Habitation.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

48 **Demande de garantie d'emprunt Association TARMAC**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'association TARMAC à hauteur de 30% pour un emprunt de 900 000 € destiné à financer l'acquisition de locaux situés 41-43 boulevard Winston Churchill au Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

49 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation Guécélard**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant total de 698 209 € destiné à financer la réhabilitation de 30 logements locatifs individuels situés impasse des Tulipes, rue des Jonquilles, impasse des Bégonias et impasse des Iris, "Hameau Paul Cézanne" à Guécélard.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

50 **Mutualisation du service de médecine de prévention du Département de la Sarthe avec le GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Syndicat Mixte Sarthe Numérique**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mutualisation du service de médecine de prévention entre le Département de la Sarthe et le GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées, ainsi qu'avec le Syndicat Mixte Sarthe Numérique.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 51 **Convention de mise à disposition de personnels et de moyens auprès du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition de personnels et de moyens auprès du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 52 **Convention de mise à disposition de personnels entre le Département de la Sarthe et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition de personnels auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 53 **Renouvellement de la convention de participation « PREVOYANCE »**
Il est proposé à la Commission permanente de procéder au renouvellement de la convention de participation « Prévoyance » à compter du 1er septembre 2020.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 54 **Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle**
Il est proposé à la Commission permanente de délibérer sur la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre les communes et EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leur charge. Pour 2019, le montant du fonds de péréquation départemental à redistribuer s'élève à 1 778 312 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 55 **Répartition du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation (TADEM)**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement entre les communes de moins de 5 000 habitants. Pour 2017, le montant du fonds de péréquation départemental à redistribuer s'élève à 7 603 493,37 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 56 **Partenariat associatif**
Il est proposé à la Commission permanente d'inscrire un crédit de 700 € pour l'Association Cénomane Le Mans dans le cadre de l'organisation des 24 Heures du Don du Sang.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 57 **Partenariat Média**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 3 300 € à la radio associative en milieu scolaire Fréquence Sillé.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

58 **Associations diverses**

Il est proposé à la Commission permanente de retenir la demande suivante :
15 000 € au Conseil départemental de l'accès au Droit
2 500 € à l'organisation syndicale CGT
2 000 € à l'Association française contre les Myopathies-Téléthon
2 000 € au Comité des Fêtes de Vibraye

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

59 **Mandat Spécial**

Il est proposé à la Commission permanente de confier un mandat spécial à Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental, afin de représenter le Département de la Sarthe au 89ème congrès des Départements de France les 16, 17 et 18 octobre à Bourges.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

60 **Admission en non-valeur - Dossiers assurances**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur de deux créances pour un montant total de 368 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

61 **Admission en non-valeur**

Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeur des créances de régularisation de traitement non recouvrées à ce jour, se trouvant comptabilisées dans l'actif du Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

62 **Mandat spécial Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités 19, 20 et 21 novembre 2019 à Paris**

Il est proposé à la Commission permanente de confier un mandat spécial au Président Dominique LE MÈNER afin de représenter le Département de la Sarthe au congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités les 19, 20 et 21 novembre 2019 à Paris.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.